Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902027-20251211-D20251112131-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ
FINISTERE

Date de convocation 04/12/2025	Membres En exercice : 15 Présents : 10 Votants 13

Séance ordinaire du 11/12/2025 à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé , à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire

Présents :Sébastien MARIE – Pauline LACHIVER-KERGOAT - Delphine SAUBAN – Maëldan CORRE – Laurent FONTANIER - Aline COAT – Annick GUILLERM - Thomas GALL - René CHEVER – Baptiste MESSAGER
Absent ou excusé :

Allan LEON ayant donné procuration à Sébastien MARIE
Marie ROBAIL ayant donné procuration à Delphine SAUBAN
Graziella LIGUINEN ayant donné procuration à René CHEVER
Stéphanie MORVAN
Pascal MOGUEROU

Secrétaire : Aline COAT

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE LIQUIDER MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS VOTES LORS DU BUDGET PRECEDENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que pour assurer la continuité des programmes d'investissements communaux, il sollicite, comme le lui permet l'article L.1612-1 du Code général des Collectivités territoriales, l'autorisation de pouvoir liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2025, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'année 2026.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à liquider et mandater, avant l'adoption du budget primitif 2026, le quart des crédits d'investissement inscrits au budget 2025, hors remboursement de la dette, suivant la répartition ci-dessous :

Chapitre	Intitulé des chapitres	Montants inscrits au BP 2025	25 % des Crédits inscrits
20	Immobilisations corporelles	4 200.00	1 050.00
	Article 2046 Attribution de compensation d'investissement		
21	Immobilisations corporelles	43 608.54	10 902.13
	Article 2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000.00	750.00
	Article 215738 – Autre matériel et outillage de voirie	5 508.54	1 377.13
	Article 21578 – Autre matériel technique	1 300.00	325.00
	Article 21838 – Autre matériel informatique	1 100.00	275.00

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902027-20251211-D20251112131-DE

	Article 21848 – Autres matériels de bureau et mobiliers	3 700.00	750.00
	Article 2188 – Autres	30 000.00	7 500.00
23	Immobilisations incorporelles	1 116 869.95	279 217.49
	Article 2313 – Constructions	1 086 869.95	271 717.49
	Article 2315 – Installations, matériel et outillage techniques	30 000.00	7 500.00

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,

Sébastien MARIE

MAIRIE DE PLOUNEOUR-MENEZ (Finistère)